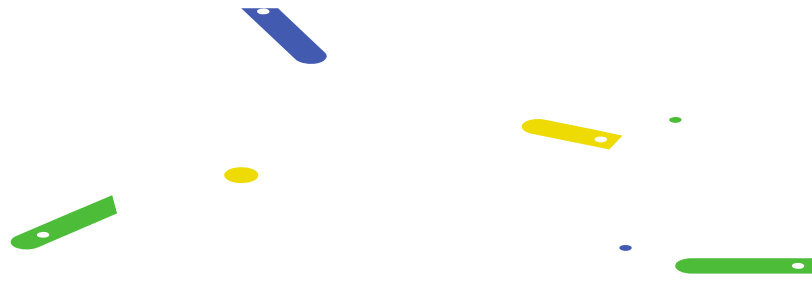




Association
des Ludothèques
Françaises

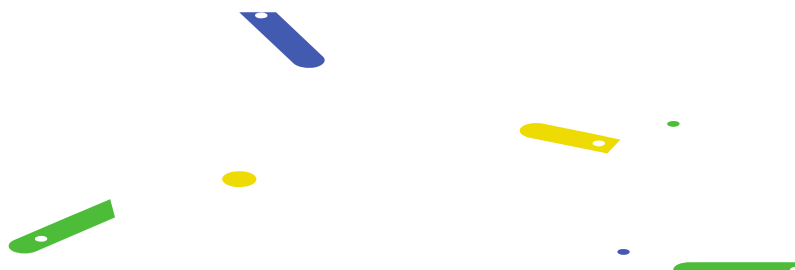


FICHE ACTION PRET

1

*MISE EN PLACE DU PRET EN PERIODE DE
CRISE SANITAIRE.*

28/05/2020



1- INTENTIONS QUI PEUVENT MOTIVER LA MISE EN PLACE DU PRÊT

- Re-prendre contact avec les publics.
- Garder le plaisir de jouer.
- Valoriser les potentiels de tous les types de jeux : Exercice, Symbolique, Assemblage, Règles.
- Favoriser le renouvellement des jeux pour éviter l'ennui.
- Maintenir la visibilité de la ludothèque sur le territoire.

2

2-PISTES D'ORGANISATION EN AMONT

2.1. Equipe

- Faire l'état des lieux des personnes disponibles et disposées à reprendre l'activité.
- Préparer la reprise en collaboration avec les équipes salariée et bénévole, voire avec les gestionnaires.
- Mettre en place le protocole sanitaire¹ pour l'équipe et pour le public lors des visites : port de masques, venir seul ou pas, gel à disposition, gants pour le choix de jeux....
- Le projet peut nécessiter une validation du gestionnaire.

2.2. Fonds de jeux

- Vérifier l'état du stock de jeux à la ludothèque et en prêt actuellement.
- Récupérer tout le stock pour avoir tout à disposition, qu'il soit désinfecté et lister ce qui va être remis en circulation.

2.3. Aménagement des espaces

- Réorganiser les espaces de travail : espaces de stockage, de prêt, d'accueil, informatique....
- Préparer la salle de quarantaine².

2.4. Publics

- Vérifier que le prêt fait partie des demandes des particuliers et/ou des professionnel-les.
- Le tester éventuellement avec quelques familles.
- Reprendre contact avec les familles (site, presse, mails...) pour les rassurer en présentant le protocole.
- Préparer la présentation du protocole mis en forme de manière ludique par exemple.



¹ Cf document de l'ALF sur le site : [Recommandations pour les ludothèques](http://www.alf-ludotheques.org)

² Cf document de l'ALF sur le site : [Recommandations pour les ludothèques](http://www.alf-ludotheques.org)

3-RETOURS DES JEUX EMPRUNTES AVANT LE 17 MARS

(avec ou sans emprunt simultané)

3.1. Etapes

- Si l'emprunt n'a pas lieu en même temps que le retour, récupérer les jeux 10 jours avant le début du prêt pour respecter le temps de quarantaine.

3.2. Organisation matérielle et temporelle

- Prévoir d'identifier les jeux par date (indication sur le jeu ou par zone) et les rendre disponibles pour la vérification.
- Prévoir que les jeux soient stockés sur ou sous les tables ou dans des espaces dédiés mais accessibles au traitement.
- Organiser les retours avec ou sans rdv mais sur une plage horaire élargie et avec surtout le samedi matin car beaucoup ont repris le travail.

3.3. Communication

- Prévenir par mail ou texto les familles concernées de la mise en place du protocole et leur rappeler de bien vérifier les contenus des boîtes.
- Afficher les protocoles dans ou à l'extérieur de la ludothèque.

3.4. Récupération des jeux (plusieurs possibilités selon les ludothèques)

- Circulation des personnes :
 - Les personnes entrent dans la ludothèque selon un sens de circulation pré établi³.
 - Les personnes déposent les jeux dans une caisse dehors.
 - Les personnes passent les jeux par la fenêtre.
- Traitement des jeux :
 - Gérer les retours informatiquement ou au moins les lister pour chaque adhérent dans un premier temps.
 - Mise en quarantaine avec ouverture des boîtes si les moyens le permettent.
 - Vérifier les jeux après la quarantaine.
- Pièces manquantes :
 - Rappeler les adhérents pour qui il manque des pièces.
 - Organiser le retour des pièces manquantes sur rdv et les mettre en quarantaine sauf s'il existe une possibilité de désinfection (peu de pièces, matière plastique, tissu...).

³ Cf Annexes en fin de document



4- EMPRUNT (avec ou sans retour simultané)

4.1. Sélection de jeux :

- Lister, au sein du fonds de jeux, ceux qui ne peuvent être empruntés selon la matière, la taille, le nombre de pièces, la capacité à le désinfecter, à le mettre en quarantaine....
- Parmi les jeux empruntables,
 - Faire une sélection arbitraire par l'équipe ou à partir d'une demande des publics par type de jeux.
 - Laisser le libre choix à partir d'un catalogue en ligne (ou sites dédiés pour jeux de règles) ou sur place par prise de rdv (15').

4

4.2. Conditionnement des jeux

- Les jeux sont préparés en amont dans une caisse dédiée.
- Chacun-e vient avec son propre sac ou contenant.
- La ludothèque investit dans des sacs en papier personnalisables.

4.3. Explication des règles

- Par vidéo, sites dédiés, sur place (table dédiée) ou à distance par tel ou visio.

4.4. Modalités

- Quand il n'y a pas d'abonnement annuel, demander aux adhérents d'avoir l'appoint ou de payer par chèque.
- En fonction du fonds de jeux, la durée d'emprunt peut être plus longue (1 mois au lieu de 3 semaines) et le quota de jeux réduit (2 jeux au lieu de 4).

4.5. Gestes protecteurs :

- Port du masque pour les équipes de la ludothèque.
- Pas forcément de port de gants car cela provoque beaucoup de gêne dans la manipulation (sauf éventuellement pour le choix des jeux)
- Lavage des mains fréquent au savon ou au gel hydroalcoolique pour tous.

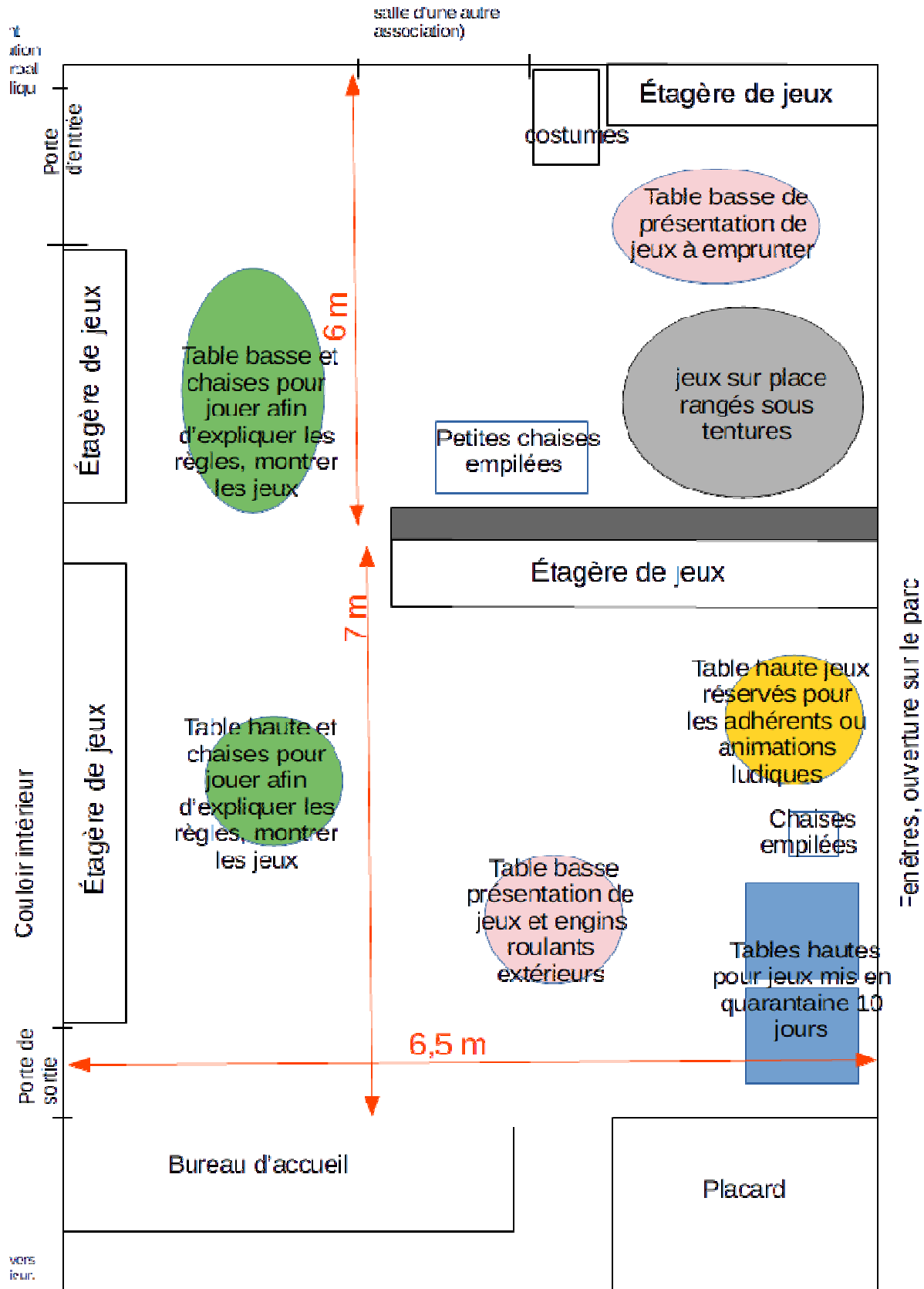
Cette fiche action a été réalisée avec le concours de ludothécaires que nous remercions et que vous pouvez contacter directement si besoin :

Barbara, ludothèque associative : contact@lemondedujeu.org

Emilie, ludothèque municipale : ludothèque@cagnes.fr

Isabelle, ludothèque associative (centre social) : ludothèque@clamart.fr

Annexe 1-Plan locaux pour retour des jeux et emprunt en simultanés



Annexe 2-Plan locaux pour retour des jeux uniquement

